

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Conseil Communautaire du	23 septembre 2016
--------------------------	-------------------

à 18h00

N°ordre	71
N° identifiant	2016-0424

Titre 21 - Immobilisations corporelles - Opération 1532 - AP transports en commun.
Acquisition d'un système billettique pour le réseau de transport urbain et demande de subvention à l'Europe

Rapporteur(s)	Alain TANGUY
Date de la convocation	02/09/2016

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	Président
----------	---	-----------

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire
Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Mobilités

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : lutter contre le changement climatique de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : du développement des modes de transports propres.

Dans le cadre de son programme de modernisation des transports publics Grand Poitiers de doter le réseau de transport public d'un système billettique pour remplacer le système de billetterie (tickets à oblitérer et carte à vue) aujourd'hui obsolète.

Ce nouveau système qui reposera sur l'utilisation de titres de transport numériques sans contact permettra :

- Une amélioration et une simplification de l'accès aux transports, et notamment
 - L'offre de nouveaux services et de nouveaux produits (vente à distance, télédistribution, post paiement, prélèvement SEPA, etc.)
 - La validation rapide à bord en première montée et en correspondance
- Une amélioration de l'offre de mobilité et de l'exploitation du réseau
 - L'ouverture de la carte de transport à d'autres services de mobilité
 - Une meilleure connaissance de l'activité sur le réseau, grâce à la production de statistiques (vente et validations, recettes ...).
 - La poursuite de la dématérialisation des services aux usagers pour réduire la charge de travail en agence (demande de carte en ligne, paiement en ligne...) et la rationalisation des processus (import-export automatisé de données, automatisation du processus de verbalisation des fraudeurs...)
 - La lutte contre les différentes fraudes
- Une amélioration de l'intermodalité
 - Par le choix du format « Pass Régional MODALIS », standard proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport
 - Par l'équipement à terme des P+R

La technologie choisie est celle du « sans contact » tant pour les cartes que pour les tickets.

L'acquisition de ce nouvel équipement sera réalisée par le biais de l'accord cadre de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) à laquelle Grand Poitiers est adhérente. Sa mise en service est prévue pour le 1^{er} janvier 2018.

La structure du futur système billettique est la suivante :

- Un système central
- 331 valideurs « sans contact » y compris pour les véhicules des lignes scolaires et de Transport à la Demande
- 28 terminaux de point de vente pour les agences de Vitalis et les principaux dépositaires
- 16 portables de contrôle
- 14 distributeurs automatiques de titres (DAT) pour l'équipement des principales stations du réseau

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants en Euros	Origine	Montants en Euros
Système Billetique	1 671 400 €		
Fourniture d'un lot de Carte sans contact et de billets sans contact	250 000 €	FEDER (60 % du HT NET)	1 347 092 €
Interfaces avec systèmes existants ; Génie civil pour connection DAT	250 000 €		
Communication de lancement	64 533 €		
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Centrale d'achat	97 400 €	GRAND POITIERS	1 452 908 €
TOTAL HT	2 333 333 €		
TOTAL TTC	2 800 000 €		2 800 000 €
Recettes générées actualisées	88 180 €		
TOTAL HT NET	2 245 153 €		

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- d'autoriser Monsieur le Président ou le vice-Président à déposer une demande de financement auprès du FEDER au titre de l'axe 4.e.1 : Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe transport, en section d'investissement, sur l'opération 1532.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.7
Nomenclature Préfecture	Transports